

Informations sur le développement territorial pour les autorités et les services spécialisés

SOMMAIRE

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2
→ Planification directrice	2
→ Conceptions et plans sectoriels	4
→ Aménagement du territoire en général	7
→ Urbanisation	8
<hr/>	
TRANSPORT	8
<hr/>	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
<hr/>	
COLLABORATION INTERNATIONALE	14
<hr/>	
DROIT	16
<hr/>	
PUBLICATIONS	18
<hr/>	
MANIFESTATIONS	21
<hr/>	
IMPRESSUM	24
<hr/>	
LISTE DES CONCEPTIONS ET PLANS SECTORIELS	25
<hr/>	
VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION DIRECTRICE	28



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

CH-3003 Berne
tél. +41 58 462 40 60
www.are.admin.ch

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Planification directrice**

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC et Office fédéral du développement territorial ARE

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LE CONSEIL FÉDÉRAL APPROUVE LE PLAN DIRECTEUR
DU CANTON DE SAINT-GALL**

Le canton de Saint-Gall a adapté son plan directeur aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée. Ce remaniement a surtout porté sur la partie « urbanisation ». Le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur remanié lors de sa séance du 1^{er} novembre 2017.

Le canton de Saint-Gall a entièrement remanié la partie « urbanisation » de son plan directeur en concentrant ses travaux sur le développement de l'urbanisation. Il a également élaboré un nouveau projet de territoire qui fixe le cadre de son développement territorial à venir et adapté d'autres contenus. Le plan directeur saint-gallois est ainsi conforme aux exigences de la LAT révisée, les dispositions transitoires de la loi devenant ainsi caduques pour le canton de Saint-Gall.

Le plan directeur dirige la croissance vers les espaces urbains à densifier

Le projet de territoire saint-gallois se fonde sur une croissance démographique de 85 000 personnes entre 2015 et 2040. Ce chiffre correspond au scénario « moyen » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette croissance supposée se répartira entre trois types d'espace : 65 pour cent des nouveaux habitants dans des cœurs urbains, 33 pour cent dans le type d'espace « paysage incluant des zones d'habitat compact » et 2 pour cent dans le paysage agricole et cultivé. Selon le plan directeur, l'urbanisation s'étend sur une surface totale de 16 144 ha, ce qui correspond à une croissance de 4 pour cent des surfaces actuellement en zone à bâtir.

Pour les quinze prochaines années, le canton de Saint-Gall disposera probablement d'un taux cantonal d'utilisation de ses zones à bâtir de 103 pour cent. Cela signifie que des classements seront possibles au cas par cas, en respectant les critères définis dans le plan directeur. Au nombre de ces critères figurent la prise en compte préalable du potentiel de développement à l'intérieur du milieu bâti et celle de la disponibilité des terrains par les communes. Le plan directeur définit aussi des densités minimales différenciées selon les types d'espace.

Réserves et mandats

L'approbation comporte aussi plusieurs réserves et mandats. Le canton doit ainsi examiner l'ampleur des équipements requis pour le classement en zone à bâtir. Il doit notamment différencier les besoins en fonction des types d'espace. De plus, l'approbation du Conseil fédéral exclut les trois fiches de coordination « Hameaux, territoires à habitat dispersé et constructions caractéristiques du paysage », qui doivent encore être remaniées par le canton.

La loi sur l'aménagement du territoire révisée

Le 3 mars 2013, le peuple suisse a approuvé la révision de la LAT. Parallèlement à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire révisée, le Conseil fédéral a mis en vigueur les nouvelles dispositions légales le 1^{er} mai 2014. À partir de cette date, les cantons ont un délai de cinq ans pour adapter leur plan directeur à la LAT révisée. Les dispositions transitoires sont applicables à un canton tant que son plan directeur remanié n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral. En conséquence, à quelques rares exceptions près, les classements en zone à bâtir sont uniquement autorisés lorsqu'ils font l'objet d'une compensation simultanée par des surfaces équivalentes. Après les cantons de Genève, Bâle-Ville, Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Uri et Argovie, le canton de Saint-Gall est déjà le neuvième à disposer d'un plan directeur conforme aux exigences de la LAT révisée.

La LAT révisée exige que les zones à bâtir soient définies de manière à répondre aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes. Le calcul de ces besoins se fonde sur les « Directives techniques sur les zones à bâtir » établies conjointement par la Confédération et les cantons. Pour évaluer l'évolution de la population, chaque canton recourt à des estimations qui lui paraissent pertinentes pour sa situation mais qui ne doivent pas dépasser le scénario « haut » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le plan directeur cantonal doit contenir les prescriptions permettant de garantir un dimensionnement correct des zones à bâtir.

Rapport d'examen : www.aren.admin.ch

Informations complémentaires :

UELI WITTWER, chef suppléant de la section Planification directrice, Office fédéral du développement territorial ARE,
tél. +41 58 465 06 22, e-mail : ueli.wittwer@aren.admin.ch

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Planification directrice**

Kanton Solothurn**GESAMTÜBERPRÜFUNG DES KANTONALEN RICHTPLANS BESCHLOSSEN**

Der Solothurner Regierungsrat beschloss am 12. September 2017 den kantonalen Richtplan. Nun wurde er dem Bund zur Genehmigung eingereicht. Mit dem neuen Richtplan werden die Vorgaben des revidierten Raumplanungsgesetzes umgesetzt. Das bestehende Siedlungsgebiet wird in seiner Grösse festgesetzt. Zudem sind griffige Grundsätze für Einzonungen, abgestuft nach Bedeutung, sowie die Aufgaben der Gemeinden für die Ortsplanung festgelegt. Der Kanton ist beauftragt, die Gemeinden insbesondere bei der qualitätsvollen Siedlungsentwicklung nach innen noch besser zu unterstützen. Mit der Gesamtüberprüfung wurden auch neue Themen wie Fahrende, Historische Verkehrswege, Wildtierkorridore und Wildruhezonen sowie Geothermie und Solaranlagen in den Richtplan aufgenommen. Grundlage für den Richtplan bildet das Raumkonzept Kanton Solothurn. Die darin definierten Grundsätze und Handlungsstrategien mit den drei Raumtypen (urbaner, agglomerationsgeprägter und ländlicher Handlungsraum) und der Zentrumsstruktur sowie die 2015 erarbeitete kantonale Siedlungsstrategie bilden insbesondere den Kern für die Richtplaninhalte Siedlung.

Im Richtplan sind die Ergebnisse der Vorprüfung durch den Bund berücksichtigt sowie Anliegen aus der öffentlichen Auflage, die 2015 stattfand, eingeflossen. 16 Gemeinden und zwei Regionalplanungsorganisationen waren mit der Behandlung ihrer Anliegen nicht einverstanden und reichten beim Regierungsrat Beschwerde ein. In den folgenden Verhandlungen konnten Vereinbarungen abgeschlossen werden, worauf alle betroffenen Gemeinden und Regionalplanungsorganisationen ihre Beschwerden vorbehaltlos zurückzogen.

Gleichzeitig mit dem Beschluss über den kantonalen Richtplan verabschiedete der Regierungsrat die Botschaft für das Planungsausgleichsgesetz zu Händen des Kantonsrats. Das Gesetz wurde auf die Richtplaninhalte abgestimmt.

Der kantonale Richtplan ist im Internet verfügbar unter: www.arp.so.ch

Weitere Informationen:

ROLF GLÜNKIN, Leiter Abteilung Grundlagen/Richtplanung, Amt für Raumplanung Kanton Solothurn, Tel. +41 32 627 25 80,

E-mail: rolf.gluenkin@bd.so.ch

Cantone del Ticino**CONSULTAZIONE PUBBLICA DEL PROGETTO DI PARCO NAZIONALE DEL LOCARNESE**

Secondo la LPT e l'Ordinanza sui parchi d'importanza nazionale (OPar), il Cantone è tenuto ad assicurare la garanzia territoriale e l'armonizzazione delle attività d'incidenza territoriale nell'ambito della creazione di parchi nazionali, in particolare mediante gli strumenti della pianificazione territoriale (piano direttore e piani delle utilizzazioni). Dal 10 ottobre all'11 dicembre 2017 si è svolta in Ticino la pubblica consultazione dei documenti del progetto di Parco nazionale del Locarnese (PNL) che concretizzano tali disposti legislativi.

Si tratta in particolare della Carta del PNL relativa alla gestione e alla garanzia della qualità del parco con obiettivi, misure ed elementi progettuali, nonché la scheda P5 Parchi naturali del Piano direttore e il Piano d'utilizzazione cantonale (PUC) del PNL, che riflettono e coordinano i contenuti della Carta. In particolare la scheda P5 specifica i perimetri del parco (zona centrale e zona periferica) e riprende gli obiettivi di protezione, promozione economica e turistica, mentre il PUC definisce il perimetro della zona centrale e i suoi vincoli dal punto di vista della proprietà fondiaria e delle restrizioni d'utilizzo.

I documenti saranno ricalibrati in base alle osservazioni che giungeranno durante la consultazione. La Carta sarà oggetto di votazione da parte della popolazione dei Comuni interessati dal PNL e in caso di esito positivo la scheda P5 sarà adottata dal Consiglio di Stato e il PUC sottoposto al Gran Consiglio per approvazione.

Schede in oggetto – P5 Parchi naturali: www4.ti.ch

www.parconazionale.ch

Ulteriori informazioni:

MARCO MOLINARI, Capo staff della Divisione dello sviluppo territoriale e della mobilità, Dipartimento del territorio della Repubblica e Cantone del Ticino, tel. +41 91 814 26 43, e-mail: marco.molinari@ti.ch

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Conceptions et plans
sectoriels**

Conseil fédéral, Secrétariat général du DDPS, Groupement de la Défense et Office fédéral du développement territorial ARE

LE CONSEIL FÉDÉRAL APPROUVE LA PARTIE « PROGRAMME » DU PLAN SECTORIEL MILITAIRE 2017

Le plan sectoriel militaire, qui se fonde sur le concept de stationnement établi dans la perspective du développement de l'armée, a été modifié. Lors de sa séance du 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a arrêté la partie « programme », qui revêt désormais un caractère contraignant pour les autorités à tous les échelons.

Le plan sectoriel militaire de 2001 a fait l'objet d'une révision globale sur la base du concept de stationnement de l'armée établi en 2013 dans la perspective du développement de l'armée (DEVA) ; à cette occasion, il a été fusionné avec le plan sectoriel des places d'armes et de tir de 1998. Le nouveau plan sectoriel militaire 2017 sert avant tout à réserver des terrains pour les sites militaires. Il donne un aperçu des infrastructures et des terrains dont l'armée a besoin pour l'instruction, l'engagement et la logistique sur les dix à quinze prochaines années, et fixe des principes qui régissent l'utilisation des infrastructures, la coordination avec les plans civils et la protection de l'environnement. Il se subdivise désormais en deux parties, l'une, relative au programme, contenant les principes et fixant les données quantitatives pour les biens immobiliers, et l'autre portant sur les précisions spécifiques aux ouvrages.

Les cantons ont pu se prononcer sur la partie « programme » pendant la procédure de consultation, de novembre 2016 à janvier 2017. Ils étaient libres d'y intégrer les communes. La population a quant à elle été invitée à participer entre le 8 novembre 2016 et le 8 décembre 2016. Par la décision du 8 décembre 2017, le Conseil fédéral rend la partie « programme » du plan sectoriel militaire contraignante pour toutes les autorités de planification.

La partie « objets », comprenant les fiches de coordination pour les différents sites militaires, sera remaniée à son tour et intégrée à partir de 2018 à la suite de la procédure relative au plan sectoriel. Les cantons et les communes concernés y participeront également.

Dossier – Plan sectoriel militaire : www.vbs.admin.ch

Rapport explicatif sur la partie « programme » (PDF, 1 MB) : www.news.admin.ch

Partie « programme » (PDF, 4 MB) : www.news.admin.ch

Rapport d'examen (PDF, 184 kB) : www.news.admin.ch

Annexe: évaluation de la procédure de consultation et de participation (PDF, 635 kB) : www.news.admin.ch

Informations complémentaires :

RENATO KALBERMATTEN, Porte-parole, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS,
tél. +41 58 464 88 75

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Conceptions et plans
sectoriels**

Office fédéral de l'aviation civile OFAC et Office fédéral du développement territorial ARE**FICHE PSIA POUR L'AÉROPORT DE GENÈVE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a lancé la procédure de mise à l'enquête publique concernant la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève. La fiche fixe le cadre de l'exploitation et des infrastructures de l'aéroport jusqu'à l'horizon 2030. Elle a été élaborée en étroite collaboration par la Confédération, le canton de Genève et l'aéroport de Genève. La mise à l'enquête publique de la fiche vise à donner la parole aux autorités et à la population.

Le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) est, pour ce qui touche à l'aménagement du territoire, l'instrument de planification de la Confédération pour l'aviation civile. En cela, il fixe les orientations stratégiques et confirme notamment l'importance nationale de l'aéroport de Genève dans le système global des transports et pour la desserte internationale de la Suisse. Plus concrètement, la fiche PSIA relative à l'aéroport de Genève définit de manière contraignante les conditions générales de l'exploitation, le périmètre de l'aéroport, l'équipement, l'exposition au bruit, l'aire de limitation des obstacles à la navigation aérienne ou la protection de la nature et du paysage notamment.

Afin de pouvoir répondre à la demande en trafic aérien attendue à l'horizon 2030, estimée à 236 000 mouvements annuels pour 25 millions de passagers, la fiche PSIA établit que les infrastructures aéronautiques se trouvant dans le périmètre actuel de l'aéroport devront être optimisées.

Sur la base du développement maximal admis du trafic aérien, le document définit aussi l'impact en termes d'exposition au bruit. Le calcul de l'exposition au bruit prend en compte de multiples facteurs et résulte en une représentation graphique sous forme de courbe. Dans le cas de la fiche PSIA pour l'aéroport de Genève il a été décidé d'adopter une solution novatrice qui prévoit de fixer deux courbes de nature différente. Une courbe à moyen terme, contraignante pour les autorités et l'exploitant, correspond au développement maximal autorisé de l'aéroport. Une deuxième courbe, plus petite, représente un objectif de réduction de l'exposition au bruit à l'horizon 2030. Cette diminution est rendue possible grâce notamment au renouvellement pronostiqué de la flotte et à plusieurs mesures que l'aéroport mettra en place.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de passagers prévue sur le long terme, la Confédération, le canton de Genève et l'exploitant agiront de manière coordonnée et œuvreront chacun dans leur domaine de compétences afin de garantir à la population une accessibilité à l'aéroport qui soit fiable, sûre, confortable et en capacités suffisantes. Les heures d'ouverture et les trajectoires de vol restent inchangées.

Les décisions inscrites dans la fiche du PSIA représentent un équilibre entre la nécessité de disposer d'un aéroport performant et le souci de limiter au maximum les nuisances du trafic aérien pour la population et l'environnement. Elles sont le résultat d'une pondération entre les impératifs sociaux, économiques et écologiques ainsi qu'entre les différents points de vue. Cette fiche est le fruit d'un travail de coordination étroit entre les partenaires que sont la Confédération, le canton de Genève et l'aéroport de Genève.

Dans le cadre de la mise à l'enquête publique, les particuliers et les organisations pourront se prononcer sur la fiche jusqu'au 8 janvier 2018, les autorités auront à disposition trois mois pour faire parvenir leur prise de position. L'OFAC révisera ensuite la fiche PSIA en fonction de l'évaluation des avis remis durant la procédure. La fiche devrait être soumise au Conseil fédéral dans le courant du deuxième semestre 2018.

Dossier questions-réponses : www.news.admin.ch

Dossier informatif : www.news.admin.ch

Projet de fiche PSIA, aéroport de Genève (PDF, 4 MB) : www.news.admin.ch

Objectifs et étapes du PSIA Genève : www.bazl.admin.ch

Documents mis à l'enquête publique : www.bazl.admin.ch

Web-SIG « Plans sectoriels de la Confédération » – PSIA en consultation : <https://map.geo.admin.ch>

Plans sectoriels de la Confédération : www.are.admin.ch

Informations complémentaires :

COMMUNICATION, Office fédéral de l'aviation civile OFAC, tél. +41 58 464 72 87

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Conceptions et plans
sectoriels**

Office fédéral de l'énergie OFEN**LES DEMANDES D'AUTORISATION DE FORAGE POUR NORD DES LÄGERN SONT MISES À L'ENQUÊTE**

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a déposé six demandes d'autorisation de forage pour la région Nord des Lägern auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en août 2017. Ces demandes sont mises à l'enquête à partir du 1^{er} novembre 2017.

Fin septembre 2016, la Nagra avait déposé huit demandes pour chacune des régions d'implantation Jura-est et Zurich nord-est. Elles ont été mises à l'enquête en février et mars 2017. Les demandes concernant la région d'implantation Nord des Lägern sont elles aussi mises à l'enquête publique depuis le 1^{er} novembre 2017 pour une durée de 30 jours. Les personnes concernées peuvent faire opposition au projet pendant la mise à l'enquête. La décision concernant les demandes d'autorisation de forage déposées par la Nagra est du ressort du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les autorisations de forage dans la région Nord des Lägern ne seront pas octroyées avant fin 2018.

Demandes de forage : www.bfe.admin.ch

www.nagra.ch

www.dechetsradioactifs.ch

Informations complémentaires :

MARIANNE ZÜND, responsable de la Communication, Office fédéral de l'énergie OFEN, tél. +41 58 462 56 75,

e-mail : marianne.zuend@bfe.admin.ch

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC, Office fédéral de l'énergie OFEN et Office fédéral du développement territorial ARE**LE CONSEIL FÉDÉRAL LANCE LA CONSULTATION SUR L'ÉTAPE 2 DE LA RECHERCHE DE SITES POUR LES DÉPÔTS EN COUCHES GÉOLOGIQUES PROFONDES**

Lors de sa séance du 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'étape 2 de la procédure de sélection des sites pour les dépôts en couches géologiques profondes. Le plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » définit la procédure de recherche de sites pour les futurs dépôts géologiques profonds de déchets radioactifs. L'étape 2 a débuté fin 2011 et devrait être achevée d'ici fin 2018 avec l'approbation du rapport sur les résultats de cette étape par le Conseil fédéral. Dans ce rapport, qui vient d'être mis en consultation avec les rapports, expertises et prises de position établis pendant l'étape 2, le Conseil fédéral propose d'examiner de manière approfondie les trois domaines d'implantation Jura-est, Nord des Lägern et Zurich nord-est lors de la dernière et troisième étape de la recherche de sites. La consultation dure jusqu'au 9 mars 2018.

Déplinat « Gestion des déchets radioactifs – procédure de consultation relative à l'étape 2 » : www.news.admin.ch

Documents de la consultation : www.admin.ch

www.bfe.admin.ch/consultationetape2

www.dechetsradioactifs.ch

Informations complémentaires :

MARIANNE ZÜND, responsable de la Communication, Office fédéral de l'énergie OFEN, tél. +41 58 462 56 75,

e-mail : marianne.zuend@bfe.admin.ch

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Aménagement du
territoire en général**

Office fédéral du développement territorial ARE

ZONES À BÂTIR EN SUISSE : SURFACES STABLES, UTILISATION PLUS INTENSE

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a mis à jour la Statistique suisse des zones à bâtir. Cette statistique repose sur les géodonnées des cantons, relevées tous les cinq ans. Alors que la surface totale des zones à bâtir des principaux types est restée la même depuis 2012, leur utilisation s'est intensifiée. La part des zones à bâtir non construites a légèrement diminué.

Limiter l'extension des surfaces urbanisées et développer l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti constituent des objectifs clés du développement territorial en Suisse. La Statistique suisse des zones à bâtir 2017 contribue à déterminer si ces objectifs fixés à l'aménagement du territoire sont atteints. Elle constitue en effet une source importante de données sur la superficie, la répartition géographique et l'évolution des différents types de zones à bâtir.

En 2017, la surface des zones à bâtir de Suisse (construites ou non) totalise 232 038 hectares. Près de la moitié (46 %) des zones à bâtir sont des zones d'habitation. Les zones d'activités économiques, les zones mixtes, les zones centrales et les zones affectées à des besoins publics comptabilisent ensemble une surface équivalente, chaque type comptant pour 11 à 14 pour cent. Les autres affectations jouent un rôle mineur.

Stabilité de la surface totale des principaux types de zones à bâtir depuis 2012

La surface totale des cinq affectations principales (zones d'habitation, zones d'activités économiques, zones mixtes, zones centrales et zones affectées à des besoins publics), qui englobent 93 pour cent de toutes les zones à bâtir, est restée inchangée. La surface des zones à bâtir ayant une autre affectation principale (zones à bâtir à constructibilité restreinte, zones de tourisme et de loisirs, zones de transport et autres zones à bâtir) a augmenté. En raison de l'utilisation d'un nouveau modèle de données, certaines de ces surfaces ont été relevées par les cantons pour la première fois. Entre 2012 et 2017, ce changement de méthode a causé la croissance de la surface totale des zones à bâtir de 3400 hectares, soit 1,5 pour cent (de 228 619 à 232 038 ha).

La densité d'utilisation des zones à bâtir a augmenté de 7,9 pour cent au cours des cinq dernières années. Depuis 2012, le nombre d'habitants qui résident en zone à bâtir a passé de 7,4 à 8 millions. Autrement dit, sur une surface pratiquement identique vivent beaucoup plus de personnes. La surface moyenne de zone à bâtir utilisée par habitant recule de 309 à 291 m².

Part non construite des zones à bâtir : de 11 à 17 pour cent

La part des zones à bâtir non construites, comprise entre 12 et 18 pour cent en 2012, s'est réduite entre-temps et n'est plus que de 11 à 17 pour cent. Par rapport à la statistique précédente, une surface de 2100 à 2500 hectares a été construite. En 2017, les zones d'activités économiques sont celles où les surfaces non construites sont proportionnellement les plus grandes, avec un taux de 33 à 41 pour cent, suivies par les zones d'habitation (11 à 19 %), les zones mixtes (10 à 17 %) et les zones centrales (6 à 13 %).

Dans l'hypothèse où les zones à bâtir encore non construites seraient utilisées entièrement avec la même densité que les zones déjà construites, elles permettraient au total d'accueillir entre 1,0 et 1,7 million d'habitants supplémentaires. Il s'agit là d'un calcul théorique, car l'exploitation complète de ce potentiel dépend de différents facteurs : d'une part, les zones à bâtir non construites ne sont pas toujours bien situées, et d'autre part certaines zones à bâtir non construites particulièrement bien situées pourraient être utilisées avec une densité plus élevée. Concrètement, il appartient aux cantons et aux communes de piloter la densité des constructions et le développement de l'urbanisation à l'intérieur des zones à bâtir.

La desserte des zones à bâtir par les transports publics s'est sensiblement améliorée entre 2012 et 2017. La part des zones à bâtir ayant une desserte moyenne, bonne ou très bonne passe au total de 37 à 41 pour cent.

Statistique suisse des zones à bâtir : www.are.admin.ch

Informations complémentaires :

ROLF GIEZENDANNER, chef suppléant de la section Bases, responsable du service SIG, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 01 43, e-mail : rolf.giezendanner@are.admin.ch

**ORGANISATION ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE****→ Urbanisation**

Ville de Carouge, Genève

PLAN LUMIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE, GENÈVE

L'éclairage public répond à plusieurs enjeux sociologiques, urbanistiques et environnementaux.

Forte de ce constat, la Ville de Carouge, au lieu de modifier les luminaires au coup par coup selon leur état de dégradation, a approuvé en 2015 un Plan Lumière pour son territoire, à savoir un outil de planification de l'éclairage public et de son futur développement. Ce plan a pour but de donner une cohérence dans l'aménagement de l'éclairage entre les différentes zones du territoire communal.

Il vise à assurer un éclairage de base non intrusif mis en valeur par des repères nocturnes favorisant l'orientation dans le territoire communal par des projections lumineuses situées sur des nœuds stratégiques.

La réduction de la pollution lumineuse ainsi que la diminution de la consommation d'énergie font partie des principaux objectifs du plan. Cela passe par le remplacement ou la modification des luminaires urbains vétustes et par la proposition d'éclairages spécifiques pour répondre aux différentes fonctionnalités des lieux. Par exemple, une diminution de l'intensité lumineuse par tranches horaires a été mise en place évitant ainsi le gaspillage énergétique.

La grande force de ce projet réside dans la participation des divers acteurs de la cité qui ont été partie prenante au niveau du diagnostic, de l'élaboration des besoins ainsi que dans le choix de luminaires via des tests grandeur nature.

En octobre 2017, la première étape a été conclue. L'entier du plan devrait être réalisé à fin 2019.

Plan Lumière : www.carouge.ch

Informations complémentaires :

GAELLE HAENY, Ville de Carouge – Service de l'urbanisme, déléguée Agenda 21, tél. +41 22 307 89 12, e-mail : g.haeny@carouge.ch

TRANSPORT

Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral des routes OFROU et Office fédéral des transports OFT**HAUSSE DE LA CONSTRUCTION DANS DES VILLES TESSINOISES AVANT L'OUVERTURE DU TUNNEL DE BASE DU SAINT-GOTHARD**

Selon certains indices, la construction était déjà en hausse à Locarno et à Bellinzone avant même l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard en décembre 2016. Par ailleurs, la croissance du trafic marchandises s'est tassée dans les années précédant l'ouverture du tunnel alors que le trafic voyageurs a même diminué. Tels sont les résultats d'une première étude sur les effets de la nouvelle liaison nord-sud avant la mise en service du tunnel de base du Saint-Gothard.

Depuis décembre 2016, le tunnel de base du Saint-Gothard – plus long tunnel ferroviaire du monde (57 kilomètres) – est en service. Il forme le nouvel axe ferroviaire à travers le Gothard conjointement avec le tunnel de base du Monte Ceneri, qui sera vraisemblablement mis en service fin 2020, et l'aménagement d'un corridor ferroviaire adapté aux semi-remorques d'une hauteur de quatre mètres aux angles. Dans le cadre d'une observation de longue durée « Monitoring de l'axe du Saint-Gothard » (MAG), la Confédération et les cantons du Tessin et d'Uri étudient les effets de cette nouvelle liaison nord-sud. La première étude, portant sur les quinze années précédant l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard, est présentée dans un rapport final et sous forme d'une brochure synthétique.

Selon l'étude, l'augmentation de la construction à Bellinzone et à Locarno avant 2015 a dépassé l'accroissement de la population, ce qui pourrait avoir été une conséquence de l'ouverture annoncée des deux tunnels de base. L'amélioration future de l'accessibilité des villes et des communes ne s'est pas répercutée sur les prix immobiliers et fonciers, qui ont augmenté indépendamment de la situation géographique. Parmi les incidences perceptibles figurent notamment la rénovation de certaines gares au Tessin ainsi que les mesures d'aménagement du paysage, notamment dans le delta de la Reuss uranaise où des îles ont été créées avec le matériau d'excavation

TRANSPORT

du tunnel de base du Saint-Gothard. Les cantons d'Uri et du Tessin ont par ailleurs adapté leurs plans directeurs en prévision de la nouvelle infrastructure ferroviaire : au Tessin, le projet de développement territorial « Città Ticino » suit massivement l'orientation donnée par le nouvel axe ferroviaire. La gare d'Altdorf est agrandie pour devenir la gare principale du canton. Elle améliorera la desserte du fond de la vallée d'Uri, rapprochera le canton encore davantage du Tessin et apportera une plus-value supplémentaire en tant que pôle de développement.

Augmentation du trafic marchandises inférieure à la moyenne

Le relèvement de la limite de poids pour les poids lourds, la redevance sur les poids lourds liée aux prestations (RPLP), la libéralisation du marché du fret ferroviaire ainsi que les mesures d'accompagnement de la politique de transfert du trafic (subventionnement du trafic combiné, renforcement des contrôles des poids lourds, etc.) ont rendu le rail plus intéressant pour transporter des marchandises à travers les Alpes. Les taux de croissance du trafic marchandises sur l'axe du Saint-Gothard sont cependant restés inférieurs à la moyenne suisse durant la période observée. Cela s'explique avant tout par l'aménagement de l'axe du Lötschberg-Simplon.

Dans les quinze années précédant l'ouverture du tunnel de base, le nombre de voyageurs au Saint-Gothard a diminué de presque deux millions (- 11 %). Comme cette baisse sur l'axe du Saint-Gothard a été plus marquée sur la route que sur le rail, la répartition modale s'est améliorée en faveur du rail (2015 : 18 % rail, 82 % route). En revanche, le RER tessinois Ticino-Lombardia (TILO), qui réunit plusieurs lignes régionales depuis 2004, a vu sa fréquentation augmenter de trente à septante pour cent selon les tronçons. Dès la fin 2020, le tunnel de base du Ceneri, qui constituera le principal maillon du TILO, réduira fortement la durée des trajets entre les agglomérations tessinoises.

La Confédération et les cantons du Tessin et d'Uri estiment que les évolutions globalement réjouissantes qui ont précédé l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard constituent une bonne base en vue d'assurer de manière encore plus durable le transport des marchandises et des personnes dans la région alpine après l'ouverture des deux tunnels de base.

Le monitoring de l'axe du Saint-Gothard (MAG) en bref

Entre 2015 et 2025, les offices fédéraux du développement territorial (ARE), des transports (OFT), des routes (OFROU) et de l'environnement (OFEV) ainsi que les cantons du Tessin et d'Uri examinent dans le cadre du monitoring de l'axe du Saint-Gothard (MAG) comment les nouveaux tunnels de base au Saint-Gothard et au Ceneri et l'aménagement d'un corridor ferroviaire adapté aux semi-remorques d'une hauteur de quatre mètres aux angles se répercutent sur les transports et sur le territoire le long des voies d'accès. Le monitoring doit révéler si l'impact de l'axe du Gothard correspond aux objectifs que la Confédération et les cantons du Tessin et d'Uri visent notamment par leur politique de la mobilité, du développement territorial et de l'environnement.

Le MAG comprend trois parties : la présente analyse de la période précédant l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard, l'analyse de la période suivant sa mise en service et, enfin, l'analyse de la situation après l'ouverture du tunnel de base du Ceneri (2020) et l'aménagement du corridor ferroviaire pour le transport de marchandises entre Bâle et l'Italie (2020).

Monitoring de l'axe du Saint-Gothard (MGA) : www.aren.admin.ch

Informations complémentaires :

AURELIO VIGANI, chef de projet, section Transport, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 75 20,
e-mail : aurelio.vigani@aren.admin.ch

TRANSPORT**Office fédéral du développement territorial ARE****CONGRÈS SUR LA MOBILITÉ DURABLE DANS LES RÉGIONS ALPINES TOURISTIQUES**

Invités par la Suisse et l'Autriche, de nombreux experts et expertes venus de sept pays alpins ont participé à Werfenweng (Autriche) le 19 octobre 2017 à la journée Mobilité et tourisme consacrée à la mobilité durable dans les destinations touristiques.

En 2017, l'Autriche préside la Convention alpine. Par ailleurs, l'ONU a proclamé 2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement. À l'invitation de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de trois ministères autrichiens, quelque 160 participants et participantes appartenant aux milieux du tourisme, des transports et de l'environnement ont discuté à Werfenweng des exigences auxquelles la mobilité doit répondre dans l'espace alpin et de la manière dont les destinations touristiques pourraient les aborder.

Le bon côté du numérique

Les vacances de courte durée ont le vent en poupe et les voyageurs privilégient les supports numériques pour s'informer, ils réservent en ligne et se préoccupent davantage d'environnement. La numérisation ouvre le marché à de nouveaux acteurs. L'hôte de passage peut se composer à court terme un programme du jour individualisé, en fonction du temps qu'il fait, réserver les offres les plus variées directement en ligne et s'informer par voie électronique des moyens de déplacement disponibles. Ces offres spécifiques à chaque lieu permettent aux différentes régions de mettre en avant leurs atouts propres.

Des solutions de mobilité durable

Pour favoriser la mobilité durable, les régions touristiques se doivent, comme les autres, de proposer en premier lieu de bonnes liaisons en transports publics. De plus, les chaînes de prestations fournissant tout, de l'organisation du voyage au trajet porte-à-porte sans oublier les déplacements sur place, sont la formule idéale. Les technologies d'utilisation simple contribuent à rendre la mobilité plus écologique et plus sûre. Elles comprennent la mobilité électrique et les offres numériques facilitant l'organisation du voyage, l'achat des billets et la réservation, et fournissant des informations tout au long du voyage.

L'exposé principal du professeur lucernois Widar von Arx et les différents exemples suisses ont rencontré un grand intérêt. La présentation et la discussion ont notamment porté sur les meilleures pratiques tirées de Braunwald et de la région de Scuol-Samnaun-Val Müstair ainsi que sur les offres inclusives telles que RailAway et SuisseMobile. D'autres régions alpines ont également apporté leur lot d'idées bien inspirées, comme le Tyrol et ses coachs en mobilité, qui conseillent les associations de tourisme et les hôtes sur les questions relatives à la mobilité durable et à sa promotion.

Ministère fédéral de la science, de la recherche et de l'économie (Autriche) : Tourismus & Historische Bauten : www.bmwf.at

Informations complémentaires :

ULRICH SEEWER, sous-directeur de l'Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 79 746 84 62,

e-mail : ulrich.seewer@are.admin.ch

TRANSPORT

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC et Office fédéral des routes OFROU**LE FORTA ENTRERA EN VIGUEUR EN 2018**

Lors de sa séance du 22 novembre 2017, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre les modifications législatives en lien avec le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) accepté par le peuple et les cantons. Grâce à ces adaptations, le FORTA pourra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le 12 février 2017, le peuple et les cantons ont accepté les dispositions constitutionnelles en faveur du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le délai référendaire pour les dispositions légales y afférentes a ensuite expiré sans avoir été utilisé. Le Conseil fédéral a désormais pris connaissance des résultats de la procédure de consultation relative aux modifications d'ordonnances nécessaires, qui s'est déroulée entre avril et juin, et mis en vigueur par étapes, tel que décidé par le Parlement, les adaptations juridiques dans la Constitution, les lois et les ordonnances, avec comme échéances le 1^{er} janvier 2018 pour le FORTA et le 1^{er} janvier 2020 pour le nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR).

Les ordonnances ci-après ont été adaptées au nouveau cadre juridique :

- ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL) ;
- ordonnance sur les routes nationales (ORN) ;
- ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin), et
- ordonnance concernant les routes de grand transit.

Diverses dispositions légales ont été précisées dans les ordonnances. À titre d'exemple,

- les détails des compensations que devront verser les cantons dans le cadre de l'intégration de certaines routes cantonales dans le réseau des routes nationales (NAR) ont été réglés ;
- la base légale permettant l'installation de stations de recharge rapide pour véhicules électriques sur les aires de repos (places de stationnement sur les routes nationales) a été créée ;
- les règles relatives aux alignements des routes nationales ont été adaptées afin d'éviter tout flou juridique.

Dans le domaine du trafic d'agglomération, des délais sont introduits pour la mise en œuvre de mesures. Enfin, l'annexe 4 OUMin, qui répertorie les villes et agglomérations ayant droit à des contributions, a été adaptée.

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation (PDF, 622 kB) : www.news.admin.ch

Ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (Ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle) (PDF, 126 kB) : www.news.admin.ch

Ordonnance sur les routes nationales (Ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle) (PDF, 483 kB) : www.news.admin.ch

Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (Ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle) (PDF, 1 MB) : www.news.admin.ch

Ordonnance concernant les routes de grand transit (Ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle) (PDF, 956 kB) : www.news.admin.ch

Informations complémentaires :

SERVICE DE PRESSE, Office fédéral des routes OFROU, tél. +41 58 464 14 91

TRANSPORT

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC et Office fédéral des transports OFT

LE TRANSFERT DU FRET TRANSALPIN PROGRESSE ENCORE

Les mesures visant le transfert du fret transalpin de la route au rail continuent de déployer leurs effets : le nombre de camions et de semi-remorques qui ont traversé les Alpes a encore baissé de 5,6 % entre juillet 2015 et juin 2017, tandis que le fret ferroviaire a augmenté de 18,8 %, atteignant une part de marché de 71 % à la fin de 2016. C'est ce qui ressort du dernier rapport sur le transfert, que le Conseil fédéral a approuvé lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2017.

Durant la période sur laquelle porte le nouveau rapport sur le transfert, le nombre de courses transalpines de camions et de semi-remorques a baissé à 975 000 par an. Le fret ferroviaire à travers les Alpes a, quant à lui, poursuivi sa croissance pour atteindre une part de marché de 71 % à la fin de 2016, une nouvelle valeur record. La Suisse reste ainsi leader par rapport à ses voisins. La nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA), la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations et la réforme des chemins de fer ont amélioré la compétitivité du fret ferroviaire. Comme déjà indiqué dans le rapport précédent sur le transfert, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de transfert de 650 000 courses transalpines par an à fin 2018. Le Conseil fédéral propose de maintenir cet objectif malgré tout et d'attendre les conclusions que l'on pourra tirer des augmentations de capacité et de productivité, une fois que la NLFA, ses tronçons d'accès et le corridor 4 mètres seront achevés.

Au deuxième semestre 2017, la fermeture de la ligne de Luino due à l'aménagement du corridor 4 mètres entrave temporairement le transfert du trafic marchandises sur le rail. Dans son rapport sur le transfert, le Conseil fédéral dresse aussi une première analyse de la fermeture de la « Rheintalbahn » en Allemagne, qui a duré environ sept semaines, soit d'août à septembre 2017. Le fret ferroviaire transalpin s'est mieux maintenu que ce que l'on craignait et il a pu écouler environ deux tiers de son volume normal. La route a enregistré au maximum 1000 courses supplémentaires de semi-remorques et de camions par semaine à travers les Alpes suisses ; elle n'a donc repris qu'une faible part des transports initialement prévus sur le rail. Grâce à la gestion des entrepôts, l'industrie a pu absorber la majeure partie des transports ferroviaires supprimés. Le Conseil fédéral estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour que la fermeture de la « Rheintalbahn » reste un événement unique. Des mesures préventives doivent donc être prises au niveau de la construction et de la coordination des chantiers et il faut une meilleure gestion du trafic en cas de dérangements. La fermeture de la ligne ferroviaire en Allemagne a montré qu'un événement d'une telle durée ou d'une telle ampleur internationale ne pouvait pas être géré au seul niveau national. Le Conseil fédéral souhaite donc que les organes chargés des corridors européens de fret fassent davantage usage de leurs compétences.

Le Conseil fédéral a intégré au rapport sur le transfert un rapport en exécution du postulat 14.4170 de la conseillère nationale Viola Amherd. Il a ainsi aussi examiné si le transbordement des marchandises dangereuses sur le rail devait être rendu obligatoire au Simplon. Il est parvenu à la conclusion qu'une analyse de risques est nécessaire avant qu'une décision puisse être prise. Il recommande de plus que la branche des chargeurs envisage un engagement volontaire afin d'augmenter la sécurité du trafic sur la route du col du Simplon. Le nombre des entreprises concernées est clairement défini. C'est pourquoi le Conseil fédéral est très favorable à la conclusion d'un accord entre ces entreprises et le canton du Valais afin de réduire le nombre de transports de marchandises dangereuses à un niveau acceptable pour la population.

Rapport sur le transfert juillet 2015 – juin 2017 (PDF, 1 MB) : www.news.admin.ch

Informations complémentaires :

COMMUNICATION, Office fédéral des transports OFT, tél. +41 58 462 36 43, e-mail : presse@bav.admin.ch

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Office fédéral du développement territorial ARE**VILLES ET CANTONS CONTRIBUENT À PRÉSERVER LES RESSOURCES**

Dix-huit cantons et 27 villes ont participé au relevé de leurs progrès en matière de développement durable. Il ressort du dernier relevé du Cercle Indicateurs que presque toutes ces villes ont augmenté la part des énergies renouvelables dans leur consommation d'électricité.

Le Cercle Indicateurs est un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes, dont l'objectif est de mesurer l'évolution du développement durable dans les villes et les cantons. La préservation des ressources vise notamment à laisser aux générations futures de quoi répondre elles aussi à leurs propres besoins. Les relevés reposent sur une trentaine d'indicateurs des trois dimensions économie, société et environnement. Depuis la première édition, en 2005, les cantons participants effectuent un relevé tous les deux ans et les villes tous les quatre ans. Les offices fédéraux du développement territorial (ARE), de la statistique (OFS) et de l'environnement (OFEV) soutiennent cette démarche afin de promouvoir le développement durable. Cette année, 18 cantons et 27 villes ont participé au relevé du Cercle Indicateurs.

La contribution des cantons et des villes est importante

Comme le montre le relevé actuel, les villes et les cantons participants ont apporté une contribution globalement positive à la préservation des ressources naturelles. Ainsi, la consommation d'électricité par habitant a diminué dans les villes participantes depuis le dernier grand relevé d'il y a quatre ans. De même, la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'électricité y a augmenté. Trois villes couvrent déjà entièrement leur courant consommé par des sources d'énergie renouvelables et six autres dépassent 90 pour cent. Dans l'ensemble, les villes participantes ont vu leur qualité de l'air s'améliorer, sans atteindre néanmoins un bon niveau. Cette évolution positive est constatée également parmi les cantons participants.

Bien que les déchets urbains soient toujours en augmentation en Suisse, les données des villes et des cantons participants indiquent que leur engagement pour le recyclage porte ses fruits. Ainsi la quantité de déchets non recyclés – ceux qui finissent donc en usine d'incinération – par habitant a diminué dans presque tous les cantons et villes qui participent. Les taux de collecte séparée (papier et carton ; verre ; ferraille, aluminium et fer blanc) ont tendance à plafonner ces dernières années, oscillant entre 30 et 40 pour cent. Mais certains cantons affichent tout de même des taux supérieurs à 40 pour cent.

Dans une petite moitié des villes participantes, les surfaces proches de l'état naturel gagnent du terrain. Un recul n'est constaté que dans quelques villes. Ces surfaces ont augmenté dans la moitié des cantons participants et sont restées stables dans les autres. Les mesures prises par les villes et les cantons en faveur d'une infrastructure écologique vont donc dans le bon sens et contribuent au maintien de la biodiversité en Suisse.

Sur le plan économique, le taux d'endettement net (indicateur « finances publiques ») a reculé depuis 2015 dans près des deux tiers des villes et des cantons participants. Le niveau de qualification (indicateur « savoir-faire »), ressource importante pour la capacité d'innovation et la compétitivité, a augmenté depuis 2013 dans les 18 cantons et dans 26 des 27 villes. En outre, la part des jeunes de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, gymnase et école de culture générale) est restée stable ou a progressé depuis 2013 dans 13 des 18 cantons (indicateur « formation »).

Une base de planification stratégique

Les relevés du Cercle Indicateurs permettent aux cantons et aux villes d'analyser leurs progrès et de définir les domaines où ils doivent agir. Les résultats des relevés peuvent aussi servir de base à leur planification stratégique. Ils sont disponibles sous forme de graphiques et de tableaux sur la plateforme stat@las de l'OFS. Cette plateforme permet des comparaisons entre les cantons et les villes, fournit des profils forces-faiblesses et indique l'évolution des cantons et des villes au fil du temps.

Cercle Indicateurs

Le réseau national Cercle Indicateurs a été développé en 2003 par les offices fédéraux du développement territorial (ARE), de la statistique (OFS) et de l'environnement (OFEV), ainsi que par des villes et des cantons. Les deux tiers des données proviennent de la statistique officielle de l'OFS et le troisième tiers est fourni à l'OFS directement par les villes et les cantons. Les cantons effectuent un relevé tous les deux ans, les villes tous les quatre ans. Cette année, les cantons participaient donc au relevé pour la septième fois et les villes pour la quatrième. Le relevé 2017 comprend les données de 18 cantons et de 27 villes. Il s'agissait d'une première participation pour le

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et pour les villes de Binningen, Bulle, Frauenfeld, Meyrin, Montreux, Orbe, Renens, Soleure et Wallisellen.

Cantons et villes ayant participé :

- AG, AR, BE, BL, FR, GE, LU, NE, SG, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG et ZH ;
- Baden, Bâle, Berthoud, Bienne, Binningen, Bülach, Bulle, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Illnau-Effretikon, Lancy, Lausanne, Lucerne, Meyrin, Montreux, Nyon, Onex, Orbe, Renens, Saint-Gall, Soleure, Wallisellen, Winterthur, Yverdon-les-Bains, Zoug et Zurich.

ARE : Cercle Indicateurs – Indicateurs de développement durable pour les cantons et les communes : www.aren.admin.ch

OFS : Cercle Indicateurs – résultats des relevés : www.bfs.admin.ch

Informations complémentaires :

JEAN-BLAISE TRIVELLI, collaborateur scientifique, section Développement durable, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 27 37, e-mail : jean-blaise.trivelli@aren.admin.ch

**COLLABORATION
INTERNATIONALE**

Office fédéral du développement territorial ARE

**DISTINCTIONS DÉCERNÉES POUR LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION DURABLES
DANS LES ALPES**

Le 20 octobre 2017, la Suisse et le Liechtenstein ont décerné le prix d'architecture « Constructive Alps 2017 », récompensant la rénovation et la construction durables dans les Alpes. Un jury international a désigné les lauréats parmi 261 projets, en attribuant quatre prix principaux et sept reconnaissances.

La Suisse et le Liechtenstein ont organisé en 2017 la quatrième édition du concours « Constructive Alps ». Les prix sont décernés à des bâtiments situés dans les Alpes et qui se distinguent à la fois par leur esthétisme et leur durabilité. Parmi les 261 projets soumis, onze bâtiments neufs ou rénovés se sont vu attribuer un prix ou une reconnaissance. Les architectes des objets primés ont fait notamment attention à l'utilisation parcimonieuse du sol et au respect du patrimoine bâti. « Le concours Constructive Alps montre comment il est possible, dans le fragile espace alpin, de construire en combinant retenue et innovation » a déclaré le président du jury Kōbi Gantenbein à l'occasion de la remise des prix au Musée alpin à Berne. « Le jury a primé surtout des projets qui associent le nouveau du bâti à celui de la communauté ». Le prix de 50 000 euros a été partagé entre une école primaire du Vorarlberg, une fromagerie et un supermarché dans d'autres régions d'Autriche et un centre communal en Italie. Sept autres bâtiments, dont quatre projets suisses, ont obtenu une reconnaissance du jury pour leur grande qualité.

Premier prix : une école au premier rang de la durabilité

Le bâtiment scolaire de Brand abrite une école pour l'enseignement obligatoire, un jardin d'enfants incluant une crèche, une salle de musique et un espace polyvalent. La façade en bois du bâtiment sobre alterne d'épaisses poutres et des baies vitrées. L'oblique du toit à mi-pan rappelle les maisons traditionnelles des alentours tandis que les espaces intérieurs font la fière démonstration de l'architecture en bois typique du Vorarlberg : parquets en bois brut de sciage, éléments intégrés en bois massif, même les conduits d'aération sont en bois. En enregistrant 976 points sur 1000 au passeport communal instauré dans le Vorarlberg pour mesurer la durabilité des bâtiments, l'école a atteint un record et prouve qu'il est possible de construire entièrement selon les principes du développement durable, et que cela paie.

Deuxième prix

La fierté du travail

La fromagerie de démonstration Kaslab'n à Randenthin (Carinthie) est le résultat d'un véritable tour de force coopératif et d'un partenariat exemplaire entre maîtres d'ouvrage et architectes. Le bois utilisé pour la façade et pour les sols a été fourni par les paysans eux-mêmes et les architectes ont participé à la conception de tous les détails, jusqu'au beurrer en bois. Au final, il s'est construit collectivement une maison dont l'enjeu ne se limite

**COLLABORATION
INTERNATIONALE**

pas au fromage : il s'agit là de valoriser le propre travail et de donner une présence aux paysans de montagne au centre du bourg.

Un lieu pour la localité

Le petit supermarché Mpreis de St. Martin, sur le massif de Tennen près de Salzbουργ, s'insère avec précision dans la structure du village, dégage une impression de sérénité et crée une valeur ajoutée sociale. Le bâtiment bas légèrement en retrait de la route au cœur du village passe d'abord presque inaperçu : une paroi filante en béton bouchardé s'enfonce dans la surface herbeuse s'élevant en pente douce. Du côté de la route, une construction en bois au visuel rythmique, surmonté d'un toit végétal. Dans des localités comme St. Martin, presque trop petites pour qu'un supermarché y soit rentable, le bâtiment commercial, qui abrite aussi une boulangerie et un café, exerce une fonction sociale de point de rencontre.

Troisième prix : entre village et nature

À Caltron, dans le Trentin, les 300 habitants du village disposent depuis 2014 d'un centre communautaire. Leur « Casa Sociale » réinterprète l'architecture traditionnelle et marque la limite du village face au paysage qui s'offre à perte de vue. Du babyfoot installé dans la coursive à la guirlande lumineuse qui court sur la façade, témoin de la dernière fête organisée ici, tout indique que les habitants de Caltron se sont bien approprié la « Casa Sociale ». Dans le calme créé par les parois de mélèze, le regard glisse vers les baies vitrées puis vers le panorama du Val di Non et son océan de pommiers, première source de revenus dans la vallée.

Reconnaisances

Cabane Rambert (VS)/CH, Egger Stammhaus/A, Tribunal pénal fédéral de Bellinzone (TI)/CH, Maison du Lac d'Aiguebelette/F, prieuré de St. Gerold/A, Raiffeisen Arena Crap Gries (GR)/CH, Alp Glivers (GR)/CH

Les projets récompensés, ainsi que 19 autres projets sélectionnés pour la seconde phase du concours « Constructive Alps », seront exposés à Berne, au Musée alpin suisse, du 21 octobre 2017 au 25 février 2018. Tous les projets sélectionnés seront également présentés dans un numéro spécial du magazine d'architecture « Hochparterre ».

« Constructive Alps »

La Suisse et le Liechtenstein décernent conjointement le « prix international pour la rénovation et la construction durables dans les Alpes, Constructive Alps ». L'université du Liechtenstein soutient le jury dans l'examen des objets. La Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) assure le suivi technique et organisationnel de « Constructive Alps ».

Convention alpine et Plan d'action climat

« Constructive Alps 2017 » est une contribution de la Suisse et du Liechtenstein à la mise en œuvre de la Convention alpine et du Plan d'action climat. La Convention alpine est le premier accord de droit international contraignant ayant pour objectif le développement durable d'une région de montagne. Les huit États alpins et l'Union européenne ont adopté un Plan d'action climat, qui doit permettre aux Alpes de devenir un territoire exemplaire en matière de minimisation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences.

Cahier thématique « Constructive Alps » : Prix international pour la rénovation et la construction durables dans les Alpes (en allemand, anglais) : www.news.admin.ch

Projets récompensés avec images en qualité d'impression : www.constructivealps.net

www.alpconv.org

Musée Alpin Suisse : www.alpinesmuseum.ch

Informations complémentaires :

KÖBI GANTENBEIN, président du jury, tél. +41 79 203 15 21, e-mail : gantenbein@hochparterre.ch

SILVIA JOST, responsable des Affaires internationales, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 06 25,

e-mail : silvia.jost@are.admin.ch

DROIT

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC et Office fédéral du développement territorial ARE**LE CONSEIL FÉDÉRAL ADOPTE LE MESSAGE RELATIF À L'INITIATIVE CONTRE LE MITAGE**

Le Conseil fédéral a adopté le 11 octobre 2017 le message relatif à l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ». Il propose aux Chambres fédérales de recommander au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative. Le Conseil fédéral est d'avis que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) actuelle freine déjà suffisamment le mitage du territoire.

L'initiative contre le mitage a été déposée le 21 octobre 2016 munie de 113 216 signatures valables. Son objectif est que les zones à bâtir cessent d'augmenter en Suisse. De nouvelles zones à bâtir ne devraient pouvoir être délimitées que si une surface aussi grande et présentant une qualité de sol équivalente était simultanément déclassée. Cette disposition viserait à utiliser plus efficacement le terrain à bâtir disponible et à réserver suffisamment de bonnes terres à l'agriculture. Par ailleurs, l'initiative prévoit des réglementations relatives au développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, aux quartiers durables et à la construction hors de la zone à bâtir.

Lors de sa séance du 11 octobre 2017, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative contre le mitage. Il propose aux Chambres fédérales de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative, sans lui opposer de contre-projet direct ou indirect. Certes, le Conseil fédéral accorde lui aussi beaucoup d'intérêt à certains points importants soulevés par l'initiative, tels que le développement durable de l'urbanisation ou l'effort de préservation des terres agricoles. Cependant, il est d'avis que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, prend déjà en compte l'enjeu du développement durable de l'urbanisation. Il avance que les travaux de mise en œuvre vont bon train et commencent à avoir de l'effet. De plus, un groupe d'experts planche au remaniement du plan sectoriel des surfaces d'assolement, garant de la disponibilité des meilleures terres pour l'agriculture.

Par ailleurs, le Conseil fédéral estime que l'initiative contre le mitage tient trop peu compte de l'évolution démographique et du développement économique, ainsi que de la diversité des contextes cantonaux et régionaux : les cantons et les communes qui ont fait une utilisation mesurée du sol jusqu'à présent subiraient une forte limitation. En cas d'échange insuffisant de zones à bâtir par-delà les limites régionales et cantonales, certaines régions pourraient être exposées au risque de rareté du terrain à bâtir et aux conséquences négatives qui vont de pair (p. ex. hausse des prix de l'immobilier résidentiel, industriel et artisanal). De plus, il deviendrait difficile de mettre des terrains bien situés à la disposition d'entreprises souhaitant s'installer. D'autre part, le mitage risquerait, dans certaines régions, d'être accentué plutôt que stoppé si l'activité de construction se déplaçait vers des zones à bâtir inadéquates sous l'effet du gel du classement en zone à bâtir. Enfin, le Conseil fédéral considère que l'acceptation de l'initiative toucherait massivement l'agriculture puisque la production indépendante du sol ne serait alors, en principe, plus admissible dans la zone agricole.

En résumé, le Conseil fédéral est d'avis que l'initiative va trop loin à divers égards, qu'elle ne prend pas en considération les différences régionales et cantonales et ne tient pas compte non plus de manière appropriée de l'évolution démographique ni du développement économique.

Message relatif à l'initiative contre le mitage (ce texte n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle) (PDF, 343 kB) :

www.news.admin.ch

Informations complémentaires :

MARIA LEZZI, directrice, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 464 25 97 (Communication),

e-mail : maria.lezzi@are.admin.ch

DROIT→ **Législation, exécution**

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Nous indiquons ci-après l'avancement actuel des affaires dont l'ARE a la responsabilité. Nous ne signalons toutefois que les interventions dont l'état de traitement a connu un changement depuis la dernière mention dans Intra→Info. Vous trouverez aussi un aperçu complet des interventions parlementaires sur le site des Services du Parlement :

www.parlament.ch

17.3301

POSTULAT MARCHAND-BALET DU 4 MAI 2017

ÉTABLISSEMENT D'UNE STATISTIQUE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS AFIN D'ÉVALUER LES RISQUES DE PAUPÉRISATION ISSUS DE L'APPLICATION DE LA LAT

Le texte de ce postulat se trouve dans l'Intra->Info 3.17.

Le Conseil fédéral a répondu le 28 juin 2017 à ce postulat cosigné par 11 membres du Conseil national et le rejette. L'affaire n'a pas encore été traitée au conseil.

17.3660

MOTION EGGER DU 14 SEPTEMBRE 2017

PROJET-MODÈLE POUR LE SERVICE UNIVERSEL

Texte de la motion :

« Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un programme pour élaborer et soutenir des projets-modèles durables pour le service universel dans les cantons, les régions et les communes. »

Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à cette motion cosignée par 18 membres du Conseil national.

17.3668

INTERPELLATION FRICKER DU 18 SEPTEMBRE 2017

LA CIRCULATION ROUTIÈRE COUVRE-T-ELLE LES COÛTS DES ACCIDENTS DE LA ROUTE ET DE LEURS CONSÉQUENCES ?

Texte de l'interpellation :

« La statistique annuelle des accidents de la route, fondée sur le registre des accidents de la route de l'Office fédéral des routes, montre que 3785 personnes ont été grièvement blessées et que 216 ont perdu la vie dans des accidents de la circulation motorisée en 2016. Un grand nombre d'accidents moins tragiques regroupant toutes sortes de blessés légers viennent s'ajouter à ces chiffres. Tous ces accidents occasionnent sans aucun doute des frais notables. Il serait souhaitable que ces frais soient assumés autant que possible selon le principe de causalité. Dans le domaine des transports, la vérité des coûts incite grandement à réfléchir sur le comportement en matière de mobilité et sur le choix du moyen de transport.

1. Le trafic routier motorisé couvre-t-il entièrement, sur la base du principe de causalité, les accidents de la route qu'il cause ainsi que leurs conséquences (p. ex. : perte de gain et conséquences à long terme comme l'invalidité et l'incapacité de gain durable, frais de police, frais juridiques et frais administratifs, à la charge des assurances) ?
2. Dans le cas contraire : quel est le taux de couverture ?
3. Quelle est la nature des coûts répercutés sur la collectivité et à combien s'élèvent-ils ?
4. Dans quelle mesure la collectivité supporte-t-elle les coûts des accidents de la route, par l'intermédiaire de l'assurance-invalidité (AI), de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-accidents, étant donné que les modèles de primes de ces assurances ne tiennent compte ni du comportement en matière de mobilité ni du choix du moyen de transport des assurés ?

DROIT→ **Législation, exécution**

5. Pourquoi de tels coûts ne sont-ils pas imputés à leurs responsables ?

6. Si les bases nécessaires pour répondre font défaut : le Conseil fédéral est-il disposé à collecter ces données ?

7. Que fait la Confédération pour internaliser les coûts externes liés aux accidents de la route et à leurs conséquences ? »

Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à cette interpellation cosignée par 14 membres du Conseil national.

17.3918

MOTION SIEGENTHALER DU 29 SEPTEMBRE 2017

AUTORISER LA CONSTRUCTION DE SERRES SUR LES SURFACES D'ASSOLEMENT

Texte de la motion :

« Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui autorise de construire sur les surfaces d'assolement et sans obligation de compensation des serres destinées à la production de denrées alimentaires, pour autant que les sols naturels ne soient pas imperméabilisés et qu'ils soient régulièrement cultivés. »

Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à cette motion cosignée par 3 membres du Conseil national.

17.3925

MOTION NANTERMOD DU 29 SEPTEMBRE 2017

PLANS SECTORIELS. APPROBATION PAR LE PARLEMENT

Texte de la motion :

« Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire qui prévoit que les plans sectoriels devront être validés par le Parlement qui pourra, cas échéant, apporter des modifications à ceux-ci. »

Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à cette motion cosignée par 7 membres du Conseil national.

Informations complémentaires :

THOMAS KAPPELER, chef de la section Droit, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 59 48,
e-mail : thomas.kappeler@are.admin.ch

PUBLICATIONS

Office fédéral du développement territorial ARE

FORUM DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, N° 2.17 :

UTILITÉ DE LA GÉOINFORMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il n'est, à l'heure actuelle, aucune évolution qui marque notre société aussi profondément que la numérisation. Cette tendance de fond influence également de plus en plus le développement territorial. La présente édition du « Forum du développement territorial » examine de quelle manière la numérisation, et plus précisément l'utilisation de géodonnées, est susceptible de renforcer le développement territorial et quels sont les éventuels pièges à éviter.

Qu'il s'agisse de mobilité, d'activité professionnelle, de loisirs, de consommation ou de logement, il n'y a quasiment aucun domaine qui ne soit pas transformé par le monde digital. L'utilisation de l'espace est, elle aussi, de plus en plus marquée par cette transformation, et ce de façons très diverses, comme le montre le dernier numéro du « Forum du développement territorial » de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Dans l'article d'ouverture, Dirk Engelke, professeur de développement territorial à la Haute école de Rapperswil (HSR), parvient ainsi à la conclusion que la numérisation et les avancées technologiques qui la caractérisent sont sur le point de

PUBLICATIONS

modifier nos villes. L'interconnexion, l'autonomie partielle et la décentralisation pourraient servir à ce que les citoyens se perçoivent comme les acteurs d'un service public élargi. D. Engelke souligne aussi que la numérisation de l'aménagement du territoire requiert un savoir-faire approprié et invite fermement les institutions de formation – initiale comme continue – à accorder suffisamment d'attention à la géo-information.

L'interview d'Adrienne Grêt-Regamey montre comment les écoles polytechniques traitent le sujet de façon axée sur la pratique. La professeure à l'Institut du développement territorial et paysager (IRL) de l'EPF Zurich utilise pour ses projets divers instruments basés sur la géomatique, afin d'obtenir de meilleures solutions d'aménagement du territoire. Les nouveaux univers, que certains professionnels établis découvrent, sont plus faciles à appréhender par les étudiants d'aujourd'hui, natifs de l'ère numérique. « Ados déjà, ils ont appris à construire leurs propres paysages par l'intermédiaire de jeux tels que Minecraft », explique A. Grêt-Regamey. Selon elle, les modèles basés sur des géodonnées sont également très utiles dans le cadre de processus participatifs. Toutefois, il faut veiller d'une part à ne pas submerger d'informations les personnes intéressées mais non spécialistes, d'autre part à limiter le nombre des indicateurs mesurés et au final être conscient que le cadre d'un tel processus participatif a, en soi, une influence sur son résultat.

L'approche de travail de Peter Zeile, directeur de projets de recherche à l'Institut technologique de Karlsruhe (KIT), est également axée sur la pratique. Pour identifier par exemple des « points chauds » pour les cyclistes en milieu urbain, c'est-à-dire des endroits particulièrement dangereux, un dispositif enregistre, outre l'heure et les géodonnées, les paramètres « température de la peau » et « conductibilité électrique de la peau » de cyclistes volontaires. Si l'un de ces derniers a des sueurs froides en raison du danger accru pendant les heures de pointe, cette information est recueillie. Les responsables de l'aménagement du trafic peuvent ensuite améliorer la situation au point névralgique identifié.

Barbara Hahn et Christine Zimmermann, qui travaillent dans le design en communication et le graphisme informatique, montrent quant à elles que la numérisation peut aussi revêtir une dimension esthétique. Leur analyse visuelle étudie le caractère des rues et des quartiers, et indique à quel moment quels arrêts de tram ont quel degré de fréquentation ou résume dans une image graphique où poussent quelles essences d'arbres et l'âge que les plantes ont atteint. Cette méthode vise à comprendre l'espace public d'une nouvelle façon et à améliorer les processus d'évaluation en matière d'aménagement du territoire, d'architecture et de développement urbain.

Les données constituent également une base importante pour les médias quotidiens, et ce d'autant plus si elles peuvent être traitées numériquement. Un reportage nous révèle les coulisses du travail de l'équipe des trois journalistes de données de la radio-télévision suisse alémanique. Même des sujets en apparence ennuyeux peuvent être présentés de façon étonnamment captivante, lorsque les nombreuses données publiquement accessibles sont traduites en cartes ou qu'un texte disponible en ligne peut être rattaché aux données personnelles du lecteur.

Le bulletin Forum du développement territorial, n° 2/17, « Utilité de la géoinformation pour l'aménagement du territoire » peut être commandé par écrit à l'OFCL, 3003 Berne pour 10,25 fr. TVA incluse (abonnement annuel : 30,70 fr. TVA incl.). Le bulletin est également disponible en format pdf sur le site www.aren.admin.ch. La reproduction des articles avec mention de la source est encouragée.

www.aren.admin.ch

Informations complémentaires :

RUDOLF MENZI, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 40 55, e-mail : rudolf.menzi@aren.admin.ch

PUBLICATIONS**Office fédéral du développement territorial ARE****UNE STRUCTURE-MODÈLE DE LOI CANTONALE SUR LES CONSTRUCTIONS POUR AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE LA CONSTRUCTION**

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) propose une structure-modèle de loi cantonale sur les constructions. Cette recommandation doit faciliter l'harmonisation à l'échelle suisse des législations cantonales régissant la construction, dont les structures diffèrent, et permettre ainsi une augmentation de l'efficacité des constructions.

La standardisation des lois cantonales régissant la construction peut contribuer sensiblement à améliorer l'efficacité dans ce domaine. C'est ce que confirment des enquêtes sur les coûts de la construction menées pour un rapport sur les coûts de la réglementation. Sur cette base, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer une structure-modèle de loi sur les constructions et de la mettre à la disposition des cantons et des communes. Cette structure-modèle est maintenant disponible. Elle se présente comme la table des matières détaillée d'une loi sur les constructions, comprenant aussi, pour certains domaines, des textes normatifs entièrement formulés. La structure-modèle est accompagnée d'explications où le contenu est décrit plus en détail, dans la mesure où cela s'impose.

Avantages de la standardisation

Si les lois cantonales sur les constructions ont une structure semblable ou analogue, la recherche et la compréhension des dispositions déterminantes du droit de la construction sont plus faciles, indépendamment des limites cantonales. De plus, l'existence de lois cantonales harmonisées ou analogues dans le domaine des constructions constitue une base pour l'harmonisation des pratiques administratives et judiciaires dans ce domaine, ce qui améliore également la sécurité du droit et de la planification.

La structure-modèle proposée est une recommandation, à voir comme une boîte à outils dont les cantons peuvent reprendre l'ensemble ou uniquement certains éléments. Les textes normatifs retenus dans la structure-modèle s'inspirent de formulations tirées de lois cantonales. Ils ont valeur d'illustration et ne représentent aucune appréciation.

Structure-modèle de loi cantonale sur les constructions : www.are.admin.ch

Informations complémentaires :

THOMAS KAPPELER, chef de la section Droit, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 59 48,
e-mail : thomas.kappeler@are.admin.ch

Conseil fédéral, Secrétariat général du DDPS, swisstopo – Office fédéral de topographie, Office fédéral du développement territorial ARE et Secrétariat d'Etat à l'économie SECO**RAPPORT SUR L'IMPORTANCE DES MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES EN SUISSE**

Lors de sa séance du 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur l'approvisionnement de la Suisse en matières premières minérales. Ce rapport et les mesures qui en découlent répondent au mandat du Conseil fédéral, en conformité avec le Plan d'action Economie verte adopté en 2013.

Le rapport témoigne de l'importance des matières premières minérales non énergétiques en Suisse, en particulier du sable, du gravier, de la pierre naturelle, du sel, du gypse, de l'anhydrite ainsi que des matières premières utilisées pour fabriquer du ciment et des briques. Les auteurs du rapport ont pris en considération non seulement les matières premières minérales primaires, mais aussi les matières premières minérales secondaires, soit les flux de substances induits par le recyclage. En outre, le rapport traite de la difficulté à concilier les exigences relatives à la protection de la nature avec celles liées à l'extraction des matières premières minérales. Il explique également quels sont les obstacles qui s'opposent à une exploitation optimale de ces ressources. Enfin, il permet d'avoir une vision d'ensemble des activités actuelles et à venir de la Confédération dans le domaine en question.

Le rapport propose plusieurs mesures afin d'assurer à long terme l'approvisionnement de la Suisse en matières premières minérales indigènes, sans que la Confédération n'ait à assumer des tâches cantonales. Les mesures suggérées permettent d'obtenir une vue d'ensemble à l'échelle nationale des matières premières minérales indigènes et visent à soutenir les efforts fournis par les cantons et les milieux économiques pour approvisionner la

PUBLICATIONS

Suisse de manière efficace. Il s'agit surtout de renforcer l'obtention de données de base harmonisées concernant les matières premières minérales et d'encourager le remplacement des matières premières primaires par des matières premières secondaires lorsque cela est économiquement et écologiquement judicieux.

La rédaction du rapport sur les matières premières minérales a été dirigée par le Service géologique national de swisstopo, avec le soutien des offices fédéraux ARE, OFROU, OFEV, OFT, OFS et SECO.

Rapport au sujet de l'approvisionnement de la Suisse en matières premières minérales non énergétiques : www.news.admin.ch

Informations complémentaires :

KARIN SUINI, Porte-parole, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS,
tél. +41 58 464 50 86

Office fédéral du logement OFL**TROIS NOUVELLES PUBLICATIONS SUR LE LOGEMENT**

L'OFL a publié en novembre 2017 trois rapports sur des thématiques ayant un lien prononcé avec l'utilisation du territoire. L'étude « Le point sur le logement d'utilité publique » fait apparaître que la surface par habitant est bien moindre dans le secteur d'utilité publique que dans le secteur locatif traditionnel ou le secteur de la propriété, que le loyer des logements coopératifs reste nettement plus avantageux que celui des logements locatifs et que le nombre de personnes disposant de peu de moyens financiers occupant ce type de logement est nettement plus élevé que la moyenne.

Le sondage effectué dans le cadre de l'étude « Logements appartenant aux communes et aux cantons » montre que si de nombreuses communes possèdent peu de logements, quelques villes en possèdent beaucoup, et que parmi les logements communaux, près de la moitié est soumise à des critères d'attribution et un cinquième est affecté à un but spécifique.

L'étude « Conditions de logement des personnes issues de l'asile » constate notamment que ces personnes habitent dans des conditions plutôt précaires et qu'elles se concentrent dans les villes-centres. L'étude conclut que le « savoir-habiter » joue un rôle-clé pour leur intégration durable au marché du logement.

Publications :

sotomo (2017). Le point sur le logement d'utilité publique. Une comparaison avec le locatif et la propriété. OFL, Granges.

EBP (2017). Logements appartenant aux communes et aux cantons. État des lieux. Résumé. OFL, Granges.

raumdaten & sotomo (2017). Conditions de logement des personnes issues de l'asile. État des lieux et défis en Suisse. Résumé. OFL, Granges.

Les trois études sont à disposition sur le site Internet de l'OFL : www.bwo.admin.ch

Informations complémentaires :

DORIS SFAR, Questions fondamentales et information, Office fédéral du logement OFL, tél. +41 58 480 91 85,
e-mail : doris.sfar@bwo.admin.ch

MANIFESTATIONS

Co-production «Heimat»? Expériences et idées tirées du développement territorial et urbain

À quoi ressemble un pays qui ne s'oriente pas seulement vers le passé, mais aussi vers le présent et le futur?

L'évènement sera organisé conjointement par VLP-ASPAN et la FSU, et sera dirigé par Maria Lezzi, directrice de l'ARE, et Frank Argast, directeur de la planification de la ville de Zurich et président de la FSU.

INVITATION CORDIALE

17.01.2018, 13.15-14.45 Uhr

SWISSBAU: CO-PRODUKTION «HEIMAT»? ERFahrungen und Ideen aus Raum- und Stadtentwicklung

Ort: Basel, MCH Messe Schweiz, Halle 1.0 Süd, Raum 1

Anmeldung: www.swissbau.ch/de-CH/swissbau-focus/swissbau-focus-veranstaltungen.aspx

www.swissbau.ch

18.01. / 25.01. / 01.02.2018

EINFÜHRUNG IN DIE RAUMPLANUNG (3 TAGE), KANTON WALLIS

Ort: Visp

Auskunft und Anmeldung: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

24.01.2018 – 05.07.2019

MAS GEMEINDE-, STADT- UND REGIONALENTWICKLUNG

Ort: Luzern

Auskunft und Anmeldung: Hochschule Luzern – Soziale Arbeit, Natascha Amrein, Werftstrasse 1, 6002 Luzern, Tel. +41 41 367 48 10

E-mail: natascha.amrein@hslu.ch, www.hslu.ch

28.02. – 22.08.2018

CAS RAUMPLANUNG

Ort: Rapperswil und Zürich

Auskunft und Anmeldung: Hochschule für Technik Rapperswil HSR, Oberseestrasse 10, 8640 Rapperswil, Tel. +41 55 222 47 56

E-mail: katja.leimbacher@hrs.ch, www.hrs.ch

01 / 08 / 15.03.2018

INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (3 JOURS)

Lieu: Lausanne

Renseignements et inscription: Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Berne, tél. +41 31 380 76 76,

e-mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

MANIFESTATIONS

06.03.2018

ALTLASTEN INTENSIV – UMGANG MIT BELASTUNGSRIKIKEN BEI IMMOBILIEN. NUTZEN UND GRENZEN DES KATASTERS DER BELASTETEN STANDORTE. AKTUELLE RECHTSFRAGEN

Ort: Zürich

Auskunft und Anmeldung: HEIG-VD, IIDE, Prof. Gerhard Schneider, Avenue des Sports 20, 1401 Yverdon-les-Bains, Tel. +41 24 557 76 13

E-mail: nachhaltigkeit@heig-vd.ch, www.umd.heig-vd.ch

20.03 – 17.04.2018

KOMPAKTKURS RAUMPLANUNG: RAHMEN-NUTZUNGSPLANUNG

Ort: Zürich, SIA Manessezentrum

Auskunft und Anmeldung: Hochschule für Technik Rapperswil HSR, Peter Nedic, Oberseestrasse 10, 8640 Rapperswil, Tel. +41 55 222 49 21

E-mail: peter.nedic@hsr.ch, www.hsr.ch

05.04.2018

PRAXIS-SEMINAR AREALENTWICKLUNG

Ort: Zürich, OBC Suisse AG, Europaallee 41

Auskunft und Anmeldung: LOC Consulting, Remo Daguati, Seefeldstrasse 69, 8008 Zürich, Tel. +41 43 277 02 70

E-Mail: remo.daguati@loc-consulting.ch, <https://www.loc-consulting.ch/praxis-seminar-arealentwicklung>

24 mai 2018

LES SITES CONTAMINÉS – LES DÉCISIONS RÉCENTES DE LA JURISPRUDENCE

Lieu: Yverdon-les-Bains

Renseignements et inscriptions: HEIG-VD, IIDE, Prof. Gerhard Schneider, Avenue des Sports 20, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. +41 24 557 76 13

E-mail: durabilite@heig-vd.ch, www.management-durable.ch

07 / 14 / 21.06.2018

COURS SPÉCIFIQUE POUR LE CANTON DU JURA

INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (3 JOURS)

Lieu: Delémont

Renseignements et inscription: Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Berne, tél. +41 31 380 76 76,

e-mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

29.06.2018

TAGUNG UND FESTAKT: JUBILÄUM 75 JAHRE VLP-ASPAN

JOURNÉE D'ÉTUDE ET FESTIVITÉS: LES 75 ANS DE VLP-ASPAN

Ort/Lieu: Solothurn

Auskunft und Anmeldung/ Renseignements et inscription: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

IMPRESSUM

Cahier d'information destiné à la diffusion et à la circulation de l'information au sein des administrations cantonales et de l'administration fédérale, auprès des villes et de quelques tiers (services d'aménagement du territoire et des transports) par la présentation de brèves communications sur l'actualité en matière d'aménagement du territoire, de transports, de développement durable, de politique des agglomérations dans le cadre de la politique du développement durable.

Paraît quatre fois par an.

DATES DE CLÔTURE DE RÉDACTION EN 2018 :

02.02.2018

04.05.2018

24.08.2018

02.11.2018

VEUILLEZ ADRESSER LES COMMUNICATIONS À :

Rudolf Menzi

Communication

Office fédéral du développement territorial

Tél. + 41 58 462 40 55

E-mail : rudolf.menzi@are.admin.ch

INTERNET

www.are.admin.ch/intrainfo

Conceptions et plans sectoriels selon l'art. 13 LAT

État: décembre 2017

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
Plan sectoriel Transports					
<i>Partie Programme</i>	ARE	en cours d'élaboration	2016-2018	2019	Révision en cours
• Adaptation Approvisionnement roches dures	ARE	phase de mise en œuvre	2007-2008	12.12.2008	Le rapport sur les sites hors périmètre IFP est disponible.
<i>Partie infrastructure Rail (SIS)</i>					
• Module 1 / 2010	OFT	phase de mise en œuvre	2009-2010	08.09.2010	y compris intégration AlpTransit
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2011 (SIS 2)	OFT	phase de mise en œuvre	2010-2011	16.12.2011	
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2012 (SIS 3)	OFT	phase de mise en œuvre	2012-2014	30.04.2014	
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2015 (SIS 4)	OFT	phase de mise en œuvre	2014-2015	04.12.2015	Mise à jour approuvée par l'OFT (17.08.2015).
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2017 (SIS 5)	OFT	en planification	dès 2017	2018	Procédures d'audition / participation publique: 18.12.2017-30.03.2018
<i>Partie Infrastructure route (SIN)</i>	OFROU	en cours d'élaboration	2014-2018	2018	
<i>Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)</i>					
• Partie I-III B		en cours d'élaboration	2016-2017	2017/18	
• Partie III B6, places d'atterrissage en montagne:					
• Partie conceptuelle		phase de mise en œuvre	2014-2015	21.10.2015	
• Partie III B3 et 4					
• Adaptation Dübendorf		phase de mise en œuvre	2015-2016	31.08.2016	
• Partie III C, 1 ^{re} série		phase de mise en œuvre	2000-2001	30.01.2002	
• Partie III C, 2 ^e série		phase de mise en œuvre	2002-2003	14.05.2003	
• Partie III C, 3 ^e série		phase de mise en œuvre	2003-2004	18.08.2004	
• Partie III C, 4 ^e série		phase de mise en œuvre	2004-2005	02.11.2005	
• Partie III C, 5 ^e série		phase de mise en œuvre	2006-2007	07.12.2007	
• Partie III C, 6 ^e série		phase de mise en œuvre	2007-2009	01.07.2009	
• Partie III C, 7 ^e série		phase de mise en œuvre	2009-2011	06.07.2011	
• Partie III C, 8 ^e série		phase de mise en œuvre	2010-2012	04.07.2012	
• Partie III C, fiche d'objet Bâle-Mulhouse		phase de mise en œuvre	2012-2013	15.05.2013	
• Partie III C, fiche d'objet Zürich, étape 1		phase de mise en œuvre	dès 2001	26.06.2013	
• Partie III C, 9 ^e série		phase de mise en œuvre	2011-2013	20.11.2013	

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
<i>Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA); suite</i>					
• Partie III C, 10 ^e série		phase de mise en œuvre	2013-2014	17.12.2014	
• Partie III C, fiche d'objet Zürich (adaptation)		phase de mise en œuvre	2014-2015	18.09.2015	
• Partie III C, 11 ^e série		phase de mise en œuvre	2014-2015	03.02.2016	
• Partie III C, fiche d'objet Balzers		phase de mise en œuvre	2016-2017	12.04.2017	
• Partie III C, 12 ^e série		phase de mise en œuvre	2015-2017	28.06.2017	
• Partie III C, fiche d'objet Zürich (2 ^e adaptation)		phase de mise en œuvre	2016-2017	23.08.2017	
• Partie III C, fiche d'objet Genève		en cours d'élaboration	2016-2017	2018	Procédures d'audition / participation publique: 22.11.2017-08.01.2018
• Partie III C, 13 ^e série		en cours d'élaboration	2017-2018	2018	
<i>Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure navigation (SIF)</i>	OFT	phase de mise en œuvre	2014-2015	04.12.2015	
Plan sectoriel militaire	SG DDPS				
• 1 ^{re} étape		phase de mise en œuvre	1989-2001	28.02.2001	
• Adaptation Dübendorf		phase de mise en œuvre	2015-2016	31.08.2016	
• Adaptation/révision totale partie programme		en cours d'élaboration	2013-2017	08.12.2017	
• Adaptation partie mise en œuvre		en cours d'élaboration	dès 2018	ouvert	
Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité	OFEN				
• Partie Programme		phase de mise en œuvre		12.04.2001	
• Adaptation des réseaux stratégiques		phase de mise en œuvre	2006-2008	06.03.2009	Est remaniée dans le cadre de la Stratégie Réseaux électriques
• Révision totale de la partie Programme		en cours d'élaboration	dès 2015	ouvert	
• Partie 1 Projets en phase de mise en œuvre:			2001-2013		
• Mörel-Ulrichen		phase de mise en œuvre		21.08.2002	
• Mendrisio-Cagno (I)		phase de mise en œuvre		23.06.2004	
• Rapperswil-Ricken		phase de mise en œuvre		16.02.2005	
• Sils-Verderio		phase de mise en œuvre		03.05.2006	
• Châtelard-Rosel		phase de mise en œuvre		07.02.2011	Décision du DETEC
• Chippis-Mörel		phase de mise en œuvre		31.10.2012	
• Waldegg-Wollishofen		phase de mise en œuvre		18.12.2015	
• Airolo-Lavorgo		phase de mise en œuvre		23.03.2016	
• Steinen-Etzelwerk		phase de mise en œuvre		04.05.2016	

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
<i>Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité; suite</i>					
• Partie 2 Projets en cours d'élaboration:			dès 2007		
• Salvenach-Schiffenen/Litzistorf		en cours d'élaboration			
• Method-Cornaux / Kerzers-Neuchâtel		en cours d'élaboration			
• Niederwil-Obfelden		en cours d'élaboration		31.08.2016	Décision du CF (zone de projet)
• All'Acqua - Vallemaggia - Magadino		en cours d'élaboration		23.03.2016	Décision du CF (zone de projet)
Plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes	OFEN				
• Partie conceptuelle		phase de mise en œuvre	2004-2008	02.04.2008	
• Sélection de régions potentielles d'implantation, étape 1		phase de mise en œuvre	2008-2011	30.11.2011	
• Restriction à au moins deux sites par type de dépôt, étape 2		en cours d'élaboration	2011-2018	ouvert	Consultation: 22.11.2017-09.03.2018
Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA)	ARE, OFAG	phase de mise en œuvre	1987-1992	08.04.1992	Modèle de géodonnées en vigueur depuis le 30.11.2015. Un groupe d'experts travaille au remaniement et renforcement.
Plan sectoriel Asile	SEM				
• Partie conceptuelle et partie mise en œuvre		en cours d'élaboration	2015-2017	fin 2017	Procédures d'audition / participation publique: terminées
Conception «Paysage suisse» (CPS)	OFEV	phase de mise en œuvre	1992-1997	08.04.1992	Rapport final remis au CF (07.12.2012)
Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)	OFSP	phase de mise en œuvre	1994-1996	23.10.1996	Message sur CISIN 4 approuvé par le Conseil fédéral, arrêté fédéral
Conception énergie éolienne	ARE	phase de mise en œuvre	2013-2017	28.06.2017	
Conception relative au fret ferroviaire	OFT	en cours d'élaboration	2016-2017	2017	Procédures d'audition / participation publique terminées

Übersicht über den Stand der kantonalen Richtplanung
Vue d'ensemble de l'état de la planification directrice
Panoramica sullo stato della pianificazione direttrice nei Cantoni

Stand: Dezember 2017

État: décembre 2017

Stato: dicembre 2017

Kt.	Umsetzung RPG 1	Aktueller Stand der Richtplanung im Kanton	Zeitplan Bund	Bemerkungen
Ct.	Mise en œuvre LAT 1	État actuel de la planification directrice dans le canton	Calendrier des travaux pour la Confédération	Remarques
Ct.	Attuazione LAT 1	Stato attuale dei piani direttori cantonali	Scadenario dei lavori (Confederazione)	Osservazioni
ZH	2015	Teilrevision Kapitel Verkehr (reg. Güterumschlag Dietikon) Teilrevision Hochschulgebiet Zürich-Zentrum Teilrevision div. Verkehrsvorhaben Teilrevision 2017	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 1. Quartal 2018 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 1. Quartal 2018 Vorprüfung im Gang: 1. Quartal 2018	– – – –
BE	2016	Anpassung Massnahmenblatt C21 Windenergieanlagen Richtplananpassungen '16	Prüfung und Genehmigung abgeschlossen: 07.09.2017 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 1. Quartal 2018	– –
LU	2016	–	–	–
UR	2017	–	–	–
SZ	2017	–	–	–
OW	–	–	–	–
NW	in Prüfung	Teilrevision 2015/2016 (Umsetzung RPG 1)	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017	–
GL	in Vorprüfung	Gesamtüberarbeitung des Richtplans	Vorprüfung im Gang: 2. Quartal 2018	–
ZG	Vorprüfung abgeschlossen	Anpassung 16/2	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017	–
FR	examen préalable en cours	Révision du plan directeur / Revision des Richtplans	Examen préalable par la Confédération en cours: 1 ^{er} semestre 2018	–
SO	in Prüfung	Gesamtüberarbeitung inkl. Siedlung RPG1 Anpassung KVA Emmenspitz, Zuchwil; Deponie Lungelen, Seewen SO; EKZ: Sälipark 2020, Olten Kiesgrube Haulital	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 2. Quartal 2018 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 2. Quartal 2018 Vorprüfung im Gang: 1. Quartal 2018	– – –
BS	2015	Anpassung Siedlungsentwicklung	Vorprüfung im Gang: 1. Quartal 2018	–

Kt.	Umsetzung RPG 1	Aktueller Stand der Richtplanung im Kanton	Zeitplan Bund	Bemerkungen
Ct.	Mise en œuvre LAT 1	État actuel de la planification directrice dans le canton	Calendrier des travaux pour la Confédération	Remarques
Ct.	Attuazione LAT 1	Stato attuale dei piani direttori cantonali	Scadenario dei lavori (Confederazione)	Osservazioni
BL	Vorprüfung abgeschlossen	–	–	–
SH	in Vorprüfung	Teilrevision (Umsetzung RPG 1) Anpassung Windenergie	Vorprüfung im Gang: 4. Quartal 2017 Vorprüfung im Gang: 4. Quartal 2017	Vorarbeiten Kanton –
AR	Vorprüfung abgeschlossen	–	–	–
AI	in Prüfung	Anpassung Siedlung und Verkehr (Umsetzung RPG 1)	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017	–
SG	2017	Gesamtrevision Teil Siedlung Richtplananpassung 2016	Genehmigung durch den Bundesrat: 01.11.2017 Vorprüfung abgeschlossen: 30.11.2017	– –
GR	Vorprüfung abgeschlossen	Anpassungen 2016, Genehmigungspaket Anpassungen 2017, Genehmigungspaket Anpassung Zubringeranlage Tschierv – Alp da Munt Anpassung Skigebietsverbindung Disentis – Sedrun	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 4. Quartal 2017 Vorprüfung Bund im Gang: 4. Quartal 2017 Prüfung und Genehmigung abgeschlossen: 22.09.2017	– – – –
AG	2017	Anpassung Richtplan Hochwasserschutz Suhrental Anpassungen 2013-2017	Vorprüfung im Gang: 4. Quartal 2017 Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 1. Quartal 2018	– –
TG	in Prüfung	Richtplananpassung (Umsetzung RPG 1)	Prüfung und Genehmigung Bund im Gang: 1. Quartal 2018	–
TI	esame preliminare	Modifiche in applicazione della LPT Parco Nazionale del Locarnese (Scheda P5)	Esame preliminare da parte della Confederazione: 1° semestre 2018 Esame preliminare da parte della Confederazione: 28.08.2017	– –
VD	examen en cours	4 ^e adaptation du plan directeur cantonal	Approbation par la Confédération en cours: 1 ^{er} semestre 2018	–
VS	examen préalable terminé / Vorprüfung abgeschlossen	Révision du plan directeur (en cours) / Revision des Richtplans (im Gang) 3 fiches du domaine Transports / 3 Koordinationsblätter des Bereichs Verkehr	– Approbation par la Confédération en cours: 1 ^{er} semestre 2018	– –
NE	examen préalable en cours	Révision du plan directeur	Examen préalable par la Confédération en cours: 2 ^e semestre 2017	–

Kt.	Umsetzung RPG 1	Aktueller Stand der Richtplanung im Kanton	Zeitplan Bund	Bemerkungen
Ct.	Mise en œuvre LAT 1	État actuel de la planification directrice dans le canton	Calendrier des travaux pour la Confédération	Remarques
Ct.	Attuazione LAT 1	Stato attuale dei piani direttori cantonali	Scadenario dei lavori (Confederazione)	Osservazioni
GE	2015	Mise à jour du plan directeur	Examen préalable par la Confédération terminé le 22.09.2017	–
JU	examen préalable en cours	Révision du plan directeur Fiches Energie hydraulique et Décharges	Examen préalable par la Confédération en cours: 1 ^{er} semestre 2018 Approbation par la Confédération en cours: 1 ^{er} semestre 2018	– –